

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Choisey.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 12

Date de convocation : 09 décembre 2021

ETAIENT PRESENTS: Hélène THEVENIN, Béatrice BARRET-PAQUES, Olivier BARTHE, Bérengère CRETIN, Sylvie DEMONT-PRENAT, Stéphane DUBOIS, Marie-Paule LACROIX, Florence MAUPOIL, Caroline PAQUES, Laurent RABBE, Laurent SIBILLE, Nathalie VALENTE

ETAIENT EXCUSES: Edouard DIAS, Thomas METRAILLE, Arnaud LAVRUT

Les membres dont les noms suivent ont donné à des membres de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	Α	NOMS DES MANDATAIRES	
M. DIAS Edouard	à	à M. BARTHE Olivier	
M. METRAILLE Thomas	à	M. DUBOIS Stéphane Mme BARRET PAQUES Béatrice	
M. LAVRUT Arnaud	à		

Le Conseil Municipal a désigné M. RABBE Laurent, secrétaire de séance.

La Présidente de Séance a donné lecture des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération en date du 24 septembre 2021 fixant les délégations du Conseil Municipal au Maire.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire, Présidente de séance demande d'approuver le compte rendu des conseils municipaux du 12 novembre 2021. Ces derniers sont approuvés à l'unanimité.

1- Résultat de la consultation - Mission maitrise d'œuvre pour travaux de réfection du pont sur le doubs

M. BARTHE Olivier rappelle qu'un appel public à la concurrence pour un marché de maitrise d'œuvre relatif à la réparation du pont sur le Doubs a été publié le 25 août 2021 dans le progrès et sur la plateforme dématérialisée.

La date limite pour déposer les offres était fixée au 20 septembre 2021.

Trois entreprises ont répondu :

- PMM Dole 39
- SITES Rueil Malmaison 92
- QUADRIC Miribel 01

Les offres sont valables 4 mois (janvier 2022).

Le bureau d'étude BEVRD a été commandé pour apporter une assistance à la commune de Choisey (AMO) : réalisation du dossier de consultation des maitres d'œuvres et analyse des offres déposées.

Le CEREMA propose également d'apporter une assistance à la collectivité durant les travaux de réfection.

Le commencement des travaux est prévu en octobre 2022.

Des réunions publiques seront organisées pour répondre aux différentes interrogations des agriculteurs et des administrés.

En tenant compte des propositions émises par la commission municipale VRD du 2 décembre 2021, le conseil municipal à 15 voix pour, décide :

- de retenir l'entreprise PMM, l'offre la moins-disante de la consultation : 64 550 € H.T., pour réaliser les études préalables, le dossier de consultation des entreprises et le suivi de chantier des travaux de réparation du pont sur le Doubs,
- de ne pas prendre d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la phase complète des travaux mais des interventions ponctuelles à la demande du maitre d'œuvre de l'opération,
- d'autoriser Mme le Maire à signer le marché de MOE relatif à l'opération.

2- Projet de travaux de voirie - rue et chemin du truchot et rue des rouhaudes

- M. BARTHE Olivier informe que la commission municipale VRD réunie le 02 décembre 2021, propose au conseil municipal de réaliser des travaux de réfection de la chaussée
- rue du chemin du Truchot,
- une partie de la rue du Truchot,
- une portion de la rue des Rouhaudes.

Ces travaux incluent également la réalisation de trottoirs, l'amélioration de la canalisation des eaux pluviales, le passage d'une gaine pour la fibre optique et la matérialisation d'une piste cyclable.

Il est proposé d'instaurer une circulation à sens unique, dans le sens de la montée de la rue du Truchot (sens rue d'amont, rue des rouhaudes).

Les travaux sont estimés à 71 784 € H.T.

Le Maire souhaite que soit étudiée la mise en place d'une piste cyclable. Le devis des travaux pourra évoluer en fonction.

Aussi, le plan de financement prévisionnel de l'opération peut être établi ainsi :

DEPENSES		RECETTES		
Désignation	Coût H.T. en €	Financeurs	Subvention – Taux sollicités	Montan t en €
TRAVAUX 71 800	ETAT	DETR - 40 %	28 720	
	CD39	DST et/ou amendes de police – 25 %	17 950	
	Intercommun alité - CAGD	Fonds de concours – 10%	7 180	
		COMMUNE	AUTOFINANCEMENT	17 950
71 800 € H.T.		71 800 € H.T.		
TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 15 voix pour,

- ADOPTE l'opération précitée et les modalités de financement
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel précité
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

3- Affectation des résultats antérieurs au budget communal 2021 - Annulation et remplacement de la décision du 09-04-2021

Mme BARRET PAQUES Béatrice explique que l'extrait de délibération prise le 09 avril 2021 et ayant pour objet : affectation des résultats 2020 au budget communal 2021, fait apparaître une erreur qui doit être reprise.

En effet, 216 684.94 € d'excédent de fonctionnement ont été affectés au compte RI 1068 pour apurer le déficit d'investissement.

Or, le déficit d'investissement est égal à 259 977.65 €.

Sachant que prioritairement l'excédent de fonctionnement doit apurer le déficit d'investissement, il convient d'affecter 259 977.65 € et non 216 684.94 € d'excédent de fonctionnement au compte RI 1068 du budget communal 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide donc d'annuler la délibération erronée et de la remplacer par la décision suivante :

Vu

L'exercice 2020 a généré <u>un EXCEDENT de</u> fonctionnement cumulé de + 635 441.63€

Considérant qu'il convient d'apurer un déficit d'investissement de 259 977.65 €,

le conseil municipal décide d'affecter au budget COMMUNAL de l'exercice 2021, ce résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

▶ PRIORITAIREMENT, pour apurer le déficit d'investissement

4- <u>Autorisation de recruter un agent contractuel pour accroissement</u> saisonnier d'activité durant les périodes estivales

Mme le Maire, Hélène THEVENIN, sollicite l'autorisation de recruter durant les périodes estivales un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face aux absences des agents techniques polyvalents en poste et à l'accroissement saisonnier d'activité durant cette période.

Elle précise que cette autorisation ne peut lui être accordée que pour une période définie dans l'année. Elle devra donc sollicitée à nouveau le conseil municipal pour avoir recours à un autre emploi saisonnier.

Mme le Maire indique que le processus de recrutement sera effectué sur la base d'un appel de candidature, suivi d'une étude des différents profils de candidats puis d'entretiens de recrutement avec un jury composé d'élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 15 voix pour,

PERMET de RECRUTER en cas d'accroissement d'activité, un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour une période maximum de 4 mois allant du 01 juin 2022 au 31 septembre 2022.

Cet agent assurera les fonctions d'agent technique polyvalent en milieu rural pour apporter principalement un soutien dans l'entretien des espaces verts.

PRECISE que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut correspondant à l'échelon 1 du grade de recrutement.

INSCRIRE les crédits correspondants au budget 2022.

5- Informations et questions diverses

- Olivier BARTHE présente les 1^{ers} éléments d'analyse des données enregistrées par le radar pédagogique installé rue d'Amont.

✓ Mois de septembre : 2080 passages de véhicules

Vitesse maxi relevée 89km/h avec une vitesse moyenne de 38km/h

Moyenne: 69 véhicules/jour

✓ Mois d'octobre : 1980 passages de véhicules

Vitesse maxi relevée 80km/h avec une vitesse moyenne de 42km/h

Moyenne: 63 véhicules/jour

Mme le Maire précise que des contrôles radar ont été sollicités auprès de la police nationale sur le village.

- Vœux du Maire

Mme le Maire informe que les vœux 2022 devaient être organisés le 07 janvier 2022 à la salle des fêtes de Choisey.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel et des directives préfectorales, le rassemblement est annulé.

Mme le Maire prévoit de réaliser une allocution vidéo.

Aucune question diverse n'a été posée par les conseillers municipaux.

Mme le Maire informe de la date du prochain conseil municipal : le 28 janvier 2022.

La séance est levée à 19 H 15.

A Choisey, le 21 décembre 2021

Mme THEVENIN Hélène

Maire